Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-263503062-20261012-452026-DE

DELIBERATION

DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 12 octobre à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Thorigné Fouillard, sous la présidence de Monsieur Benoît CLAUDON, Président du CCAS.

Date de convocation :

Jeudi 8 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Quorum : 7

Présents : Mme Catherine BONNAFOUS, M. Benoît CLAUDON, Mme Marie-Estelle COURTEILLE, M. Manuel DA CUNHA, Mme Julie DEGUILLARD (arrivée à 19h16), Mme Rozenn EON-TCHATCHAVADZE, Mme Astrid de la HOUPLIERE, Mme Catherine LE CORGUILLE, M. Etienne MAINGUET, M. Jean-Michel MENUT, M. Gilles MOREL, M. Jean-Michel TOUTAIN.

Procurations de vote et mandataires : Mme Marie-Antoinette LE GALL, ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel TOUTAIN.

Excusé :

45-2026 : EHPAD : Décision Modificative n° 2 – EPRD 2026 – Investissement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n° 56-2025, en date du 10 décembre 2025, adoptant le budget primitif 2026 de la section investissement,

Considérant la nécessité d'ajuster les dépenses du compte 165, compte-tenu de l'activité de l'établissement,

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de Thorigné-Fouillard de voter la décision modificative ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-263503062-20261012-452026-DE

		Budget excécutoire		D.M. n°2		Total	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Total Groupe1		23 835,81 €	30 705,32 €	2 360,19 €	238,25 €	26 196,00 €	30 943,57 €
139	Subvention d'investissement inscrite au résultat		8 414,46 €				8 414,46 €
165	Dépôt et cautionnement	23 835,81 €	22 290,86 €	2 360,19 €	238,25 €	26 196,00 €	22 529,11 €
Total Groupe 2		27 814,97 €	26 694,69 €	-1 000,00 €	1 121,94 €	26 814,97 €	27 816,63 €
2154	Matériel et outillage		16 538,33 €		-8 666,33 €		7 872,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		10 156,36 €		-7 458,00 €		2 698,36 €
2184	Mobilier						0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles				17 246,27 €		17 246,27 €
281	Dotation aux amortissements '	27 814,97 €		-1 000,00 €		26 814,97 €	
Total Groupe 4		5 749,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 749,23 €	0,00 €
10222	FCTVA	5 749,23 €				5 749,23 €	
Total Général		**57 400,01 €**	**57 400,01 €**	**1 360,19 €**	**1 360,19 €**	**58 760,20 €**	**58 760,20 €**

Après délibérations, les membres du Conseil d'Administration adoptent à l'unanimité (12/12 voix) la décision modificative présentée ci-dessus.

VILLE DE THORIGNE-FOUILLARD

Le Maire
Président du CCAS

Benoît CLAUDON